

Taxe d'apprentissage

La formation et l'insertion professionnelle des jeunes vous intéressent. Votre entreprise, votre entourage, peut contribuer à soutenir cette action.

Le Lycée Simone Weil offre des formations qualifiantes dans les domaines tertiaires avec :

- une filière technologique **STMG** (Sciences et Technologies du Management et de la gestion), avec 2 classes de 1^{ère} STMG et 2 classes de terminale STMG,
- un BTS **Assurance**, avec possibilité de 2ème année en alternance,
- un BTS **SIO** (**Services Informatiques aux Organisations**) avec les options « Solutions d'Infrastructure Systèmes et Réseaux (SISR) » et « Solutions Logicielles et Applications Métiers (SLAM) », avec possibilité de 2ème année en alternance.

Le solde de la taxe d'apprentissage, ce qui change en 2023.

L'année 2023 marque la dernière étape de la mise en Application de la « Loi Avenir Professionnel » qui impactera directement la collecte du solde de la taxe d'apprentissage. En avril 2023, L'URSSAF collectera en une fois le solde de la taxe d'apprentissage de chaque entreprise. Les versements seront effectués par la Caisse des dépôts aux établissements de formation.

Comment effectuer votre versement?

La plateforme Soltéa est accessible aux entreprises du 25 mai au 7 septembre 2023. Vous pouvez désigner le lycée Simone Weil comme bénéficiaire pendant toute cette période.

Pourquoi verser le solde de la taxe d'apprentissage au lycée Simone Weil ?

Le soutien financier des entreprises par le versement de la taxe d'apprentissage nous permet de poursuivre nos investissements pour équiper nos plateaux techniques et proposer à nos étudiants et élèves de la filière technologique des formations innovantes, en phase avec la réalité opérationnelle des entreprises.

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage au lycée Simone Weil en 2023?

Pour nous identifier sur la plateforme SOLTéA :

Nom de l'établissement : Lycée Simone Weil

Numéro UAI : 0420044V

La plateforme SOLTéA ne prévoit pas de suivi en temps réel pour les organismes bénéficiaires. En complétant le document de **promesse de versement** (*ci-après*) nous

serons informés du soutien des donateurs.

Pour toute question concernant le versement de la taxe d'apprentissage, vous pouvez

nous contacter à l'adresse : intendant.0420044v@ac-lyon.fr

Pour toute question concernant nos formations, vous pouvez contacter le lycée à

l'adresse : 0420044v@ac-lyon.fr

Merci pour nos lycéens et nos étudiants.



PROMESSE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE APPRENTISSAGE 2023

Lycée Simone Weil - Saint-Priest-en-Jarez

Document à compléter et envoyer à intendant.0420044v@ac-lyon.fr

Nom de votre Entreprise :
Adresse Postale :
N° et nom de la voie :
Code Postal :
Ville:
Numéro de SIRET de l'entreprise :
Montant du versement en faveur du lycée Simone Weil saisi sur la plateforme SOLTÉA :
Nom et prénom du collaborateur de l'entreprise en charge de la taxe d'apprentissage :
Fonction au sein de l'entreprise :
Adresse mail :
Téléphone :